



Union Parlementaire Africaine

**45ème CONFERENCE
80ème Session du Comité
Exécutif**

Abidjan, 11 - 15 décembre 2023



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Parlement de Côte d'Ivoire

CE/80/RPT

**RAPPORT
des travaux de la
80^{ème} Session du Comité Exécutif
(Adopté)**

La 80^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA) s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 11 et 12 décembre 2023 sous la présidence de Madame Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, Présidente du Comité Exécutif de l'UPA.

Les Représentants des parlements ci-après ont pris part à ces travaux : Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Mali, Maroc, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Tchad, Togo et Zimbabwe.

Ont assisté aux travaux, comme observateurs, les représentants du Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb Arabe, et de l'Organisation des jeunes pour l'Union Européenne et Africaine.

I – SEANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture s'est déroulée en présence de Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, Madame Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, Présidente du Comité Exécutif de l'UPA, Monsieur Vanderpuije Alfred Okoe, Membre du Parlement du Ghana, Rapporteur du Comité Exécutif, et Monsieur IDI Gado Boubacar, Secrétaire Général de l'UPA.

Monsieur Gbèhounou Louis VLAVONOU, Président de l'Assemblée Nationale du Bénin et Monsieur Simplicie Mathieu SARANDJI, Président de l'Assemblée Nationale de la République Centrafricaine, ont honoré de leur présence cette cérémonie d'ouverture de la 80^{ème} Session du Comité Exécutif de l'UPA.

La séance d'ouverture a été marquée par l'allocution de bienvenue du Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire ainsi que par celle de la Présidente du Comité Exécutif.

Dans son allocution, **Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée Nationale de Côté d'Ivoire**, a d'emblée souhaité la cordiale bienvenue à Abidjan aux parlementaires qui se réunissent à l'occasion de la 45^{ème} Conférence et de la 80^{ème} Session du Comité Exécutif de l'UPA.

Le Président a transmis les chaleureuses salutations du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUTTARA qui se rejouit du choix de son pays pour abriter cet évènement.

S'adressant à la Présidente de l'UPA, le Président Adama BICTOGO a salué la qualité de son leadership et son engagement à la tête de l'organisation depuis son élection en novembre 2022 à l'occasion de la 44^{ème} Conférence tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe.

Aux Chefs de délégation et aux parlementaires, il a exprimé sa profonde gratitude pour l'honneur qu'ils font à la Côte d'Ivoire par leur présence.

Il a enfin adressé ses félicitations au Secrétaire général de l'UPA et à ses collaborateurs pour leurs efforts dans l'organisation des réunions d'Abidjan dans un court délai.

Abordant la situation politique dans la sous-région ouest-africaine et particulièrement au Niger qui devait accueillir les présentes sessions, le Président de l'Assemblée Nationale, suivant le Président de la République de Côte d'Ivoire, a émis le vœu ardent d'un retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays frère et dans les autres pays de la sous-région. Il a indiqué que la paix et la stabilité sont nécessaires pour la poursuite de la marche vers le développement.

Le Président a, par ailleurs, relevé que les mutations politiques en Europe, au Moyen Orient et en Afrique éprouvent considérablement les économies africaines, engendrant notamment des crises alimentaires et énergétiques, ainsi que la hausse des prix des biens de première nécessité. Pour y faire face, il faut agir dans une perspective régionale à travers une plus grande solidarité et la mutualisation des efforts, a-t-il ajouté. Il a observé que l'Union Africaine s'inscrit depuis 2002 dans cette dynamique en considérant la solidarité comme valeur essentielle d'intégration, ce qui permet de rivaliser avec les autres blocs économiques et puissances dans le monde.

Le Président s'est réjoui de voir que l'UPA va dans ce sens en faisant la promotion de la solidarité comme en témoignent les thématiques de sa 45^{ème} conférence portant notamment sur le commerce intra-africain et la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

La paix, la stabilité et l'Etat de droit étant des exigences incontournables, il a appelé les parlementaires à traiter ces sujets avec franchise et objectivité.

La coopération interparlementaire sera également à l'ordre du jour de cette session à travers l'examen du programme annuel de travail, a indiqué le Président.

Evoquant le conflit en cours entre Israéliens et Palestiniens, avec ses conséquences humanitaires sans précédents, le Président a appelé les parties à la trêve et au dialogue pour s'engager résolument dans la voie de la paix durable.

A l'orée de la Coupe d'Afrique des Nations que la Côte d'Ivoire s'apprête à abriter, le Président a invité ses collègues à venir communier avec le peuple ivoirien à l'occasion de ce grand évènement sportif africain.

Avant de clore son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire a souhaité de fructueux travaux aux parlementaires et que, de cette réunion, sortent des recommandations à même de faire avancer l'UPA et promouvoir l'unité africaine

Prenant ensuite la parole, **Madame Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, Présidente du Comité Exécutif de l'UPA**, a, tout d'abord, exprimé, au nom de tous les délégués, ses remerciements et sa gratitude aux autorités ivoiriennes, pour avoir non seulement accepté d'abriter les réunions de l'UPA, mais également pour l'accueil chaleureux et les égards dont les participants ont été l'objet depuis leur arrivée dans la belle ville d'Abidjan, sur les bords verdoyants de la lagune Ebrié.

Elle a rappelé que le Niger qui s'était engagé à accueillir la 80^{ème} Session du Comité Exécutif ainsi que la 45^{ème} Conférence de l'UPA, n'a pu concrétiser cet engagement en raison du coup d'Etat qui a eu lieu dans ce pays et de la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Devant cette situation et des difficultés qu'il pouvait y avoir pour rechercher dans l'urgence un pays d'accueil, la Présidente s'est alors félicitée de la réaction rapide du Parlement ivoirien, par la voix de Son Excellence Monsieur Adama BICTOGO, qui a accepté de relever le défi en organisant les réunions à Abidjan. Aussi, a-t-elle demandé aux délégués, en signe de reconnaissance, de remercier par de vifs applaudissements le Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire ainsi que Madame Kandia Kamissoko CAMARA, Présidente du Sénat Ivoirien.

La Présidente a souligné que c'est toujours avec ferveur et enthousiasme que les parlementaires africains se retrouvent pour poursuivre le dialogue, renforcer la coopération interparlementaire, échanger les expériences et les bonnes pratiques, harmoniser et réaffirmer leurs positions sur les défis auxquels fait face le continent et assumer leur rôle en matière de renforcement de la paix et de la démocratie en Afrique. Elle a ajouté que leurs rencontres constituent à chaque fois une opportunité de s'enrichir mutuellement et de partager ce cadre empreint d'un esprit de convivialité et de dialogue, propre à l'Afrique et à l'UPA, ce qui conforte la résilience des parlementaires dans un contexte international marqué par des défis multiples.

Concernant la présente session du Comité Exécutif, la Présidente a indiqué qu'en plus des questions financières, la session permettra d'examiner la mise en œuvre des recommandations de la conférence ainsi que le programme annuel de travail. Le Comité Exécutif pourra ainsi voir si les objectifs ont été atteints et apporter éventuellement des correctifs et des améliorations.

La Présidente a souhaité que les délégations parlementaires soient davantage présentes aux sessions de l'Union et que les parlements membres doivent veiller à ce que leurs cotisations statutaires soient réglées. La participation effective aux réunions et le règlement des cotisations demeurent les deux piliers essentiels permettant à l'UPA de développer ses activités et son envergure et consolider la place qu'elle occupe sur la scène parlementaire continentale.

La Présidente a insisté sur l'engagement statutaire des Parlements membres en lançant un appel à ceux qui ne sont pas à jour de leurs contributions pour se conformer à leurs obligations. Ce sursaut est d'autant plus urgent et nécessaire que l'UPA a amorcé un véritable tournant marqué par une ouverture et un développement de partenariat sans précédent laissant entrevoir un renforcement de son rôle au plan international et dans la défense des valeurs conformes aux aspirations des populations africaines, a-t-elle ajouté sur ce point.

Dans cette dynamique, la Présidente a invité les Parlements membres à œuvrer au renforcement de leur organisation pour en faire l'instrument privilégié de leur combat pour la bonne gouvernance, la paix et le développement durable.

Revenant aux travaux de cette session du Comité Exécutif, la Présidente a indiqué qu'il y aura lieu de préparer et d'adopter le projet d'ordre du jour de la 45^{ème} Conférence. Elle a rappelé que cette conférence débattera d'une part, de la promotion du commerce intra africain, et d'autre part, de la lutte contre le terrorisme qui constitue une préoccupation majeure de plusieurs Etats du continent africain. Elle a demandé à ce que les parlementaires au sein de l'UPA jouent leur rôle en contribuant à relever ces défis.

A cet égard, la Présidente du Comité Exécutif a exhorté les parlementaires, en tant que Représentants de leurs peuples, à œuvrer sans cesse, à la préservation de la paix ou à son rétablissement lorsqu'il y a des conflits, à l'approfondissement et au renforcement des relations amicales et fraternelles, et enfin pour la dignité et l'unité de l'Afrique. Elle a ajouté qu'il est temps d'être plus actifs sur les questions politiques, économiques et sociales en vue de promouvoir la bonne gouvernance, la paix et le développement durable dans toute l'Afrique.

La Présidente, rappelant qu'elle arrivait au terme de son mandat à l'occasion de la 45^{ème} Conférence, a exprimé sa gratitude aux parlementaires pour leur soutien. Aussi, a-t-elle fait des propositions visant à renforcer l'UPA. A cet égard, elle a demandé que le Secrétariat général soit renforcé en moyens humains et matériels afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Comité Exécutif.

La Présidente a également proposé une révision des statuts afin que le bureau de la conférence puisse jouer pleinement son rôle. Elle a également suggéré la mise en place d'un forum des Secrétaires généraux de Parlement afin qu'ils puissent se réunir et discuter de questions soulevées par le Comité Exécutif. Enfin, la Présidente a proposé la mise en place de comités thématiques, tels qu'un Caucus de femmes, un caucus de jeunes, un caucus sur le changement climatique et un caucus sur le développement durable.

Avant de clore son allocution, la Présidente, tout en souhaitant de fructueux travaux aux parlementaires, a réitéré ses vifs remerciements aux autorités ivoiriennes pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et les dispositions prises garantissant la bonne organisation de cette session du Comité Exécutif, de la réunion des femmes parlementaires et de la conférence de l'UPA.

Enfin, elle a déclaré ouverte la 80^{ème} Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

Après cette intervention, la séance a été suspendue

Reprise de la séance

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Président a donné la parole au Secrétaire Général pour donner lecture des points de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence
2. Examen et adoption du programme de travail annuel pour 2024
3. Examen et adoption du projet de budget pour l'exercice 2024
4. Examen et adoption du projet d'ordre du jour de la 45^{ème} Conférence
5. Projet d'ordre du jour de la 81^{ème} Session du Comité Exécutif
6. Date et lieu de la 81^{ème} Session du Comité Exécutif.

Le projet d'ordre du jour a été adopté.

III – EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

A – Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence

Le Secrétaire général a procédé à la présentation de son rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence.

Le Comité Exécutif, n'ayant pas d'observations, a adopté le rapport.

B– Programme de travail annuel pour 2024

A la suite de la présentation par le Secrétaire général du Programme de travail annuel pour 2024, une question a été soulevée sur l'absence de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) parmi les organisations avec lesquelles l'UPA entretient des relations de coopération.

Le Secrétaire général a indiqué qu'avec cette organisation, il y a un mémorandum d'entente qui est en préparation et qui ouvrirait la voie à une coopération interparlementaire entre l'UPA et l'APF.

Les membres du Comité Exécutif ont observé que certains Parlements membres ne prennent pas part aux réunions de l'UPA et qu'il y a des parlements africains qui ne sont toujours pas membres de l'Union. Aussi, est-il urgent d'examiner cette situation afin de renforcer l'organisation. Ils ont proposé que la question du renforcement de l'UPA à travers plus d'adhésions et plus de participations soit inscrite en tête de chapitre dans le programme de travail et dans les objectifs de l'Union, notamment à travers des rencontres entre Présidents d'Assemblées parlementaires y compris lors des réunions internationales et interparlementaires.

A l'issue de ces observations, le Comité Exécutif a approuvé le Programme de travail annuel pour 2024.

C – Examen et adoption du projet de budget pour l'exercice 2024

Suite à la présentation du projet de budget pour l'exercice 2024 par le Secrétaire Général, la Présidente du Comité Exécutif a suspendu la séance pour la reprendre dans l'après-midi.

A la reprise de la séance, et avant de donner la parole aux membres du Comité Exécutif, la Présidente a invité le secrétaire général à donner les informations nécessaires sur le projet de budget présenté.

Le Secrétaire général a ainsi expliqué les variations opérées à certains postes budgétaires par rapport à l'exercice précédent, sans impact sur le montant global du budget. Ces variations, a-t-il précisé, tendent, d'une part, à répondre le plus possible aux besoins apparus dans l'exécution budgétaire et, d'autre part, à permettre de maintenir le Fonds de roulement à un niveau conforme aux normes financières. Il a, par ailleurs, mis l'accent sur les difficultés d'exécuter le budget en raison du faible taux de recouvrement des contributions financières des Parlements membres. Aussi, a-t-il invité le Comité de suivi des cotisations à examiner cette question en vue de proposer des solutions.

Certains membres du Comité Exécutif, dans leurs interventions, ont considéré que le projet de budget présenté ne reflétait pas la réalité en s'appuyant sur l'exécution des dépenses des exercices antérieurs. A cet égard, le Secrétaire général a de nouveau insisté sur le problème du règlement des cotisations, donc sur des ressources très

limitées se situant à hauteur de 50% des prévisions budgétaires. Aussi, dans le respect du principe de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et afin de préserver le fonctionnement de l'organisation, même avec les difficultés qu'elle rencontre dans l'exécution budgétaire, il a été convenu d'avoir une vision optimiste et donc d'avoir des prévisions qui correspondent aux obligations des membres telles que prévues dans les Statuts de l'Union, à savoir le règlement de leur cotisation annuelle obligatoire.

Face aux difficultés de recouvrement des cotisations dues par certains Parlements, les membres du Comité Exécutif ont suggéré que les instances dirigeantes de l'UPA se rapprochent des pays concernés en vue de trouver des solutions susceptibles de leur permettre d'honorer leurs obligations et d'assurer une meilleure participation aux activités de l'UPA.

Suite à ces observations, le Comité Exécutif a approuvé le projet de budget pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 138 177 Euros.

D – Projet d'ordre du jour de la 45^{ème} Conférence

Le Secrétaire Général a présenté les points suivants du projet d'ordre du jour de la 45^{ème} Conférence :

1. Rapport de la Présidente du Comité Exécutif
2. Rapport d'activités du Secrétaire Général
3. Rapport du Comité des femmes parlementaires
4. ***La lutte contre l'insécurité et le terrorisme, facteurs d'instabilité politique et de récession.***(Commission politique)
5. ***Le développement du commerce intra-africain en vue de la mise en œuvre effective de l'agenda de l'intégration régionale africaine.*** (Commission économique et du développement durable)
6. Date et lieu de la 46^{ème} Conférence
7. Election à la présidence du Comité Exécutif - (*Article 10, alinéa 6 des Statuts*)
8. Elections :
 - a) des membres du Comité Exécutif (*Art. 10, alinéa (5) des Statuts*)
 - b) des autres membres du Bureau : Trois Vice-Présidents et un Rapporteur (*Articles 14, alinéa (3) des Statuts et 40 du Règlement intérieur*)
 - c) deux Vérificateurs des comptes pour l'exercice 2023 (*Art.17, alinéa (p) des Statuts*)
 - d) des Représentants régionaux (*Art.40, alinéa(3) des Statuts*)

Le Comité Exécutif a approuvé le projet d'ordre du jour de la 45^{ème} Conférence

E – Projet d'ordre du jour de la 81^{ème} Session du Comité Exécutif

Le Secrétaire Général a présenté le projet d'ordre du jour suivant :

1. Examen de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence
2. Examen du Compte de gestion vérifié pour l'exercice 2023
3. Elaboration du projet d'ordre du jour de la 46^{ème} Conférence
4. Projet d'ordre du jour de la 82^{ème} Session du Comité Exécutif
5. Date et lieu de la 82^{ème} Session du Comité Exécutif.

Le projet d'ordre du jour a été adopté.

F– Date et lieu de la 81^{ème} Session du Comité Exécutif

Le Secrétaire général a indiqué que cette session est prévue pour se tenir vers le mois d'avril ou mai de l'année 2024.

La Présidente a demandé aux membres .du Comité Exécutif de se pencher sur cette question de fixation du lieu de cette 81^{ème} Session et a espéré qu'à cette fin, un pays puisse se proposer avant la fin des présentes réunions d'Abidjan.

RAPPORT du Comité de suivi des cotisations

Le Comité de suivi des cotisations mis en place par le Comité Exécutif lors de sa 78^{ème} session à Victoria Falls, s'est réuni le 11 décembre 2023 à Abidjan à l'occasion de la 80^{ème} Session du Comité Exécutif et de la 45^{ème} Conférence de l'UPA.

Ont pris part à la réunion les membres présents du Comité, représentants des pays suivants : Algérie, Centrafrique, Maroc, Togo et Zimbabwe. Le Secrétaire général de l'UPA a également pris part à cette réunion.

Les membres du Comité de suivi ont pris connaissance des documents soumis par le Secrétariat général de l'UPA sur la situation financière de l'Union.

Le Comité a constaté la persistance d'une situation de non recouvrement de 50% des cotisations annuelles dues par les Parlements membres. Devant ce constat, et suite à des échanges de vues, les membres du Comité ont convenu de proposer au Comité Exécutif les recommandations suivantes :

- ✓ se rapprocher des différents Parlements concernés par les arriérés de cotisations ;
- ✓ examiner avec les parlements concernés les moyens susceptibles de parvenir à une solution, tel que l'établissement d'un échelonnement pluriannuel visant à apurer les arriérés ;
- ✓ proposer au Comité Exécutif de prendre des décisions à l'issue des entretiens avec les Parlements concernés, visant à mettre un terme au non-respect des obligations statutaires en matière de règlement des cotisations annuelles obligatoires.
- ✓ proposer des amendements aux dispositions de l'article 26 des Statuts en vue de définir les droits des Parlements membres qui peuvent être suspendus dans le cas de non-paiement de la cotisation annuelle après deux exercices budgétaires ;
- ✓ Redynamiser le site web de l'UPA et utiliser les réseaux sociaux pour accroître la visibilité de l'Union Parlementaire Africaine et faire connaître davantage ses activités et ses objectifs visant à promouvoir les valeurs universelles, notamment de paix, de développement durable et de droits humains.
